

Alcamp a Assisades le 13<sup>e</sup> Sept. 1744.

La France qui avoit dernièrement fait des -  
rapports de Gan, en est venue, et ne se -  
trouve pas être beaucoup éloignée de la vérité  
en ce qui est des discours de la populace de sa  
sorte: mais nous faisons plus d'estat des -  
relations d'un témoin oculaire, qui vient de  
dire à son Altesse que a' Dendermonde, où est  
D. Francisco de Mello, il y est été si grande  
émotion, qu'on n'osa passer par ces rues -  
les gens demandant avec tumulte d'être payés  
par led. Mello, devant son départ; et que  
de même a' Dunkerque on menaça de lui piller  
ses deux Frigates de Bagage. Ajoutez,  
qu'on Piccolomini et le Marquis de Castellorodigo  
doivent se trouver aud. Dendermonde dans peu  
de jours, et que lors les ordres d'Espagne y

seront ouverts, et M. de la Motte passera assurément.  
D'ailleurs, (ce qui nous est le plus considérable)  
qu'il a <sup>lui</sup> fait présenter par les Villages  
du Pais de Wais, demandants permission de venir  
traicter avec nous de contribution: que Sa' dessus  
il dit ne pouvoir enor faire aucune réponse,  
prier qu'on veulust avoir patience pour quelques  
jours: mais que pour tout cela, nous ne laissons  
d'attendre parler de ces Villages en peu de  
temps, soit qu'on le leur permette ou point  
comme en effet, c'est une mesquise, d'imaginer  
que ce petit misérable Casal, qui n'a comme  
rien, puisse affermir le pais, de nostre soldatique

S. A. attend avec impatience les depater  
qui doivent venir du Conseil d'Estats, pour  
adviser à ce qui est des reparations et fortifications

de cette place. Ils se ont été requis par  
lettre écrite le jour deuant que la Garnison  
Espagnole sortit, et deuoit n'en eussent ou pas  
un seul mot de réponse; non plus que des  
Estats Généraux, qu'on a aduerti des la capitulation  
même. Il faut qu'en Hollande le Pass-  
soit de peu d'estime.

Il a été accordé aujourd'hui aux propriétaires  
et habitans des Polders d'icy autour, de boucher  
les coupans des digues, faites tant par les  
ennemis, que par nous mesmes, pour l'entrée des  
eaux d'un costé, et la sortie de l'autre; à  
condition qu'à mesme temps ils construiront  
une Escuse, telle et en tel lieu qu'on leur  
ordonnera, au moyen de laquelle le Pass soit  
toujours maintenu des eaux de Mer au  
Veroing.

